



Votre député En Marche !



SOMMAIRE

LE MARATHON DU PROJET DE LOI DE FINANCES

Page 2

FISCALITÉ / BUDGET

Page 5

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Page 10

EUROPE / INTERNATIONAL

Page 11

POLITIQUES TERRITORIALES

Page 12

TRANSPORTS

Page 13

HAUTES-ALPES

Page 14

VISITES MINISTÉRIELLES

Page 18

La lettre de votre député Joël Giraud



Le marathon budgétaire est commencé. Vous le lirez, dans les pages qui suivent, de deux façons : une sur la forme, brève. Une sur le fond puisque j'ai repris, dans un abécédaire puis dans les articles, tous les sujets d'actualité : ils sont nombreux !

Ces jours sont un peu un apogée dans mon travail de rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Apogée de forme car en ces temps, les nuits sont courtes. La raison en est simple : l'examen du budget est constitutionnellement enfermé dans un calendrier dans lequel on fait rentrer, parfois au chausse-pied, la discussion générale sur le texte, tous ses articles et surtout les amendements. Et quand la limite court, comme cela vient d'être le cas pour le projet de loi de finances rectificative, d'un jeudi soir à 20 heures au lundi 15 heures, c'est dans ce délai impératif qu'il faut travailler, en rognant sur la nuit et les week-ends.

Apogée de fond aussi car ces jours-là, je suis très sollicité dans mon rôle de rapporteur. Triple rôle devrais-je dire, puisque je dois à la fois faciliter le dialogue entre les députés et le Gouvernement, veiller à conserver sa cohérence au texte, que ses objectifs principaux ne soient pas oubliés et évidemment éviter tout dérapage budgétaire.

Mais si l'on parle beaucoup du budget en général, c'est aussi parce qu'il est un outil au service d'une politique et que c'est à ce moment que se font des choix cruciaux. Cette année, nous sommes dans un budget de continuité avec un triple objectif. D'abord redresser les comptes. Pourquoi faire ? Tout simplement pour que le poids de notre dette soit le plus faible possible dans nos dépenses collectives. Cela s'obtient de deux façons : en faisant baisser la dette elle-même donc en faisant baisser le déficit ; en étant économiquement fiable pour avoir les intérêts les plus bas possible. Deuxième choix, baisser les prélèvements obligatoires pour que nos deux moteurs de croissance que sont les ménages et les entreprises puissent créer de la richesse. Enfin, transformer notre modèle économique pour occuper dans le concert économique mondial toute notre place, ambition que la globalisation des échanges et le réchauffement climatique rendent incontournables.

Sur le premier point, le cap est tenu. Malgré un ralentissement (heureusement temporaire) de la croissance constaté au cours du premier semestre, le déficit sera contenu à 2,8 % du PIB. Nous sommes sortis de la zone rouge européenne. Sur le second point des prélèvements obligatoires, la diminution va se poursuivre, notamment avec la baisse de la taxe d'habitation et celle des charges sociales ; certains de nos concitoyens l'ont vu dès ce mois d'octobre. Sur le dernier point, celui de notre nouveau modèle économique, le cap est également tenu avec une trajectoire qui s'affirme dans le domaine de la transition énergétique en particulier.

Mon rôle, c'est aussi celui d'être attentif aux conséquences dommageables, parfois quasi-particulières, parfois locales, que peuvent avoir de grandes mesures nationales. Ces conséquences, c'est auprès de vous tous que je le découvre, par le coup de téléphone d'un maire, le mail d'un président d'association ou bien lors de nos rencontres quand le weekend, je rentre chez nous. Mon devoir alors est de chercher des solutions.

C'est ainsi qu'en mars 2018, j'ai compris que l'impact de la hausse de la CSG pour les retraités ne serait pas compensé pour tous par la baisse de la taxe d'habitation. Je l'ai écrit dans mon rapport sur l'application des mesures fiscales en juillet et le Gouvernement a pris, ces derniers jours, une mesure compensatoire. De la même façon le remplacement du mécanisme d'exonération de charges pour les travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi par l'abaissement général des charges était finalement très défavorable aux filières agricoles très utilisatrices de main d'œuvre. J'ai donc œuvré à la mise en place d'un dispositif transitoire. Même chose pour le gazole non-routier dont la taxation – trajectoire carbone oblige – revient dans le droit commun. L'impact pour les travaux publics, les engins de déneigement ou des dameuses réclamait quelques aménagements en terme d'aide à l'acquisition de nouveaux matériels, aménagements sur lesquels le Gouvernement s'est engagé. Quant aux collectivités locales, elles ne sont pas en reste. Je l'avoue : je scrute toujours, sur les tableaux que me préparent les administrateurs avant la décision, le sort que nos votes feront aux communes de notre département. Même à Paris, nos montagnes ne sont jamais très loin !

Par ces quelques mots, je voulais vous faire partager cette actualité qui est celle du pays mais aussi la nôtre car s'écrivent aujourd'hui des choix qui vont indéniablement peser sur l'avenir.

Bien fidèlement à vous,

Joël Giraud

LE MARATHON DU PROJET DE LOI DE FINANCES

Tunnel, souterrain, marathon... chaque parlementaire qui participe activement à la discussion du budget a son petit mot pour désigner ces semaines d'octobre et novembre pendant lesquelles se déroule la discussion du projet de loi de finances, PLF pour les initiés. « *On commence à l'heure et on finit... à point d'heure* » plaisante un député évoquant le travail en commission puis en séance ou, sauf suspensions du déjeuner et du dîner, le travail se termine parfois au petit matin.

Pour le rapporteur général de la commission des finances, le marathon est double car les séances, en commission ou dans l'hémicycle, se préparent. Cette année ce sont 1 400 amendements qui sont arrivés sur la seule partie des recettes dans ses bureaux avant que ne siège, pendant une semaine non-stop, la commission ; 2 500 avant la séance dans l'hémicycle ! Chaque amendement est pesé pour que l'avis du rapporteur puisse être argumenté et que la commission se prononce en toute connaissance de cause. Et puis, le rapporteur général porte aussi ses propres amendements, résultats d'échanges, de constats, de dispositifs à ajuster... Exemple : le fameux TO-DE, dispositif en faveur des travailleurs saisonniers agricoles, que le Gouvernement avait prévu de supprimer à la faveur d'une réduction plus générale des charges. Sauf que tous comptes faits, la suppression menaçait des entreprises agricoles nécessitant de la main d'œuvre saisonnière.

D'où la décision du rapporteur général de maintenir ce dispositif... afin de forcer le Gouvernement à négocier.

Mais le marathon ne s'arrête pas là. Car, s'agissant du budget, le Gouvernement a naturellement son mot à dire. S'engagent donc des discussions parfois formelles, et parfois non, autour des amendements, de la façon de les financer ou de la portée des dispositifs. Affaire de personnalité, le député des Hautes-Alpes défend avec opiniâtreté ses positions comme celles de ses collègues de la commission des finances et, disons-le, souvent avec succès. « *On sait lorsqu'il engage la discussion, que les arguments seront affûtés* » concède un observateur qui, tout en convenant du côté « *rude* » de certaines discussions, reconnaît au rapporteur général des finances une autre qualité : « *les échanges restent toujours courtois et empreints d'un certain humour.* »

Fin décembre, le rapporteur général verra le bout du tunnel. C'est le vote définitif des parlementaires qui consacra la fin du marathon de la loi de finances. Courte pause, car le reste de l'année, il faudra s'assurer que les dispositions entrent bien en vigueur et déjà préparer le budget suivant par des rapports, comme celui – remarqué cette année ! – sur l'application des mesures fiscales. De quoi remettre son équipe de « *grosses-têtes* » – une dizaine de fonctionnaires de l'Assemblée – au travail... pour un nouveau marathon.

La première partie du budget 2019 en commission des finances – Les travaux de la commission, de A à Z

Le projet de loi de finances (PLF) compte deux parties : celle sur les recettes, celle sur les dépenses. Voici, de A à Z, le bilan des travaux de la commission des finances sur la première partie. **Si les mesures nouvelles ont vocation à être pérennisées, il faudra attendre le vote définitif du budget à la fin de l'année pour les voir mises en œuvre.**

Amendements. 116 amendements ont été adoptés en commission des finances sur les 864 défendus pour la première partie (recettes). Ils proviennent de tous les groupes.

Articles. Le budget (PLF) compte 86 articles.

Bassin urbain à dynamiser. Les entreprises créées dans un « bassin urbain à dynamiser » bénéficient d'un régime spécifique d'exonération fiscale. La commission a étendu le périmètre de ces bassins à certaines communes limitrophes sur la proposition de Charlotte Lecocq (Nord, LaRem).

Brevets. Le texte réforme le régime fiscal applicable aux brevets et autres droits incorporels pour le rendre compatible avec les standards internationaux et européens, à l'instar des autres États membres de l'UE disposant d'un régime similaire qui ont intégré dans leur droit interne l'approche « *nexus* ». Le rapporteur général a fait adopter des amendements pour assurer une compensation partielle des effets de la réduction d'assiette induite par l'approche « *nexus* » avec une réduction du taux d'imposition à 10 % dès 2019 qui va concerner aussi les inventeurs individuels et une extension de ce régime d'imposition aux inventions brevetables non brevetées. Deux

autres amendements encadrent l'amende en cas de manquement à l'obligation documentaire et le champ de cette obligation. Par ailleurs, à l'initiative de plusieurs députés dont Jean-Noël Barrot (Yvelines, MoDem), ce régime d'imposition serait étendu aux logiciels ayant généré des revenus avant le 1^{er} janvier 2019.

CCI. La commission a adopté un socle pour sécuriser les besoins de financement des CCI hyper-rurales et un ajustement du taux de la taxe additionnelle à la CFE (cotisation foncière des entreprises) en lien avec la diminution du plafond d'affectation aux CCI. Les Hautes-Alpes en sont un des premiers bénéficiaires.

Charges financières. Le texte met en conformité avec le droit européen le dispositif de limitation de la déductibilité des charges financières. Le rapporteur général a fait adopter deux amendements pour exclure les intérêts liés à des projets d'infrastructures publiques de la limitation de déductibilité des charges financières et réintroduire la clause de sauvegarde pour les sociétés sous-capitalisées.

CICE. En 2019, les entreprises vont bénéficier d'un effet de trésorerie inédit : de plus de 20 milliards d'euros, grâce à la transformation du CICE en baisse de cotisations.

Cinquième acompte. La principale mesure à fort rendement budgétaire est la modification du calcul du 5^e acompte de l'impôt sur les sociétés pour les plus grandes entreprises. Il rapportera 1,5 milliard d'euros au budget de l'État en 2019. Ce n'est pas une hausse de l'impôt mais une mesure de trésorerie.

Contexte. Le budget est présenté dans un contexte favorable. Nos comptes publics se rétablissent. La France est sortie de la procédure de déficit excessif ouverte contre elle par l'UE à la faveur de comptes publics conformes aux orientations européennes.

Croissance. L'Insee prévoit une accélération de la croissance au second semestre.

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. La commission a supprimé la minoration pour les communes en 2018. Cette mesure impactait de nombreuses communes et intercommunalités haut-alpines.

Droits de mutation. La commission a souhaité en exonérer les dons et legs reçus par l'ensemble des fondations et associations reconnues d'utilité publique sur la suggestion de Sarah El Hairy (Loire-Atlantique, MoDem).

Énergie solaire thermique. Elle sera prise en compte dans la détermination du seuil de 50 % d'énergie renouvelable ou de récupération permettant l'application du taux réduit de 5,5 % de la TVA à la fourniture de chaleur. L'énergie solaire sera donc traitée dans les mêmes conditions que l'énergie issue de la biomasse, de la géothermie, des déchets ou que l'énergie de récupération.

Exit tax. Créée en 2011 pour lutter contre l'évasion fiscale, elle était censée dissuader les contribuables de pratiquer l'expatriation fiscale abusive vers des pays où l'imposition est plus clémente. Elle a rapporté beaucoup moins que prévu et s'est aussi avérée un frein à l'installation d'entreprises à forte croissance donc à fortes plus-values potentielles, comme les start-up, incitant souvent ces dernières à se délocaliser à l'étranger lorsqu'elles commencent à décoller. Cette taxe a donc été remplacée par un dispositif anti abus renforcé par le rapporteur général Joël Giraud. Il s'agit d'un nouveau dispositif limité aux seules personnes qui, ayant quitté le territoire français, cèdent leurs titres moins de deux ans après leur départ. Joël Giraud a proposé d'augmenter le délai à cinq ans à partir d'un seuil de plus-values important (2,57 millions d'euros).

Fiscalité agricole. Volet important du budget. D'abord avec la déduction pour épargne de précaution (DEP) dont le fonctionnement sera plus souple que les déductions pour aléas et les déductions pour investissements qui existent actuellement (DPA et DPI). Un amendement de Marie-Christine Verdier-Jouclas (Tarn, LaRem) supprime le plafonnement à 50 % de l'épargne pouvant être constituée sous forme de stock ; celui d'Hervé Pellois (Morbihan, LaRem) fige la valeur des stocks des exploitants agricoles ; celui de Sereine Mauborgne (Var, LaRem) dispense du paiement de certaines indemnités compensatrices de défrichement.

Francisation des navires. La fin progressive de l'abattement pour vétusté du droit annuel de francisation des navires a été soutenue par Saïd Ahamada (Bouches-du-Rhône, LaRem) et Jimmy Pahun (Morbihan, Modem).

Huile de palme. Elle serait exclue de l'assiette d'incorporation au bio-carburant, un amendement présenté notamment par Bruno Millienne (Yvelines, MoDem).

Impôt sur les sociétés. La baisse du taux de l'impôt sur les sociétés votée l'année dernière se poursuit en 2019.

Intégration fiscale. Elle consiste à consolider l'ensemble des résultats fiscaux des sociétés d'un groupe. La société holding détermine le résultat d'ensemble imposable à l'impôt sur les sociétés et paie l'impôt dû par le groupe intégré fiscalement. Le budget met fin à plusieurs neutralisations d'opérations intragroupes, dont celle de la quote-part imposable dans le cadre de la « niche Copé ». Il prévoit à titre de compensation d'abaisser le taux de la quote-part imposable de 12 % à 5 %. Cette mise en conformité

avec le droit européen coûte 330 M€. Le rapporteur général a donc fait voter un amendement pour limiter cette baisse aux groupes fiscalement intégrés, amendement qui rapporte 390 M€.

Logement social. Un amendement à l'initiative de Philippe Gomès (Nouvelle Calédonie, Calédonie ensemble, UDI) et Max Mathiasin (Guadeloupe, MoDem) étend la réduction d'impôt en faveur du logement social aux dépenses de rénovation.

Mécénat. La commission a créé un plancher pour la réduction d'impôt sur les sociétés au titre du mécénat et contraint à une déclaration les associations qui reçoivent à ce titre plus de 153 000 € par an.

Mécénat (bis). Sur la suggestion de Christophe Blanchet (Calvados, LaRem), les possibilités pour les collectivités territoriales de bénéficier du mécénat ont été élargies.

Outre-Mer. Comme l'avait prescrit le *Livre bleu des outre-mer*, les aides fiscales à l'outre-mer seront ainsi simplifiées, mieux ciblées et plus efficaces.

PACTE. Le PLF met en œuvre le volet fiscal du projet de loi PACTE (Projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises) en particulier celui relatif à la transmission des entreprises comme le « pacte Dutreil », qui permet une exonération de 75 % de l'assiette des droits de donation ou de succession portant sur la transmission d'une entreprise. La commission a adopté deux amendements pour simplifier le régime dit du « réputé acquis » et ajouter les offres publiques d'échange dans les cas de cessions de titres qui ne remettent pas en cause l'exonération. Un autre amendement du rapporteur abaisse les seuils de détention de l'entreprise pour bénéficier du « pacte Dutreil » (existence des droits de vote double).

Petites taxes. Nombre d'entre elles sont supprimées, notamment les taxes sur l'édition des ouvrages de librairie, sur les appareils de reproduction, sur l'ajout de sucre à la vendange, dite « de chaptalisation », sur les bois et plants de vigne, sur les exploitants agricoles producteurs de céréales, sur les farines, sur les produits de la pêche maritime. Il s'agit aussi de la taxe affectée à la chambre nationale de la batellerie artisanale, du prélèvement sur les numéros surtaxés pour les jeux et concours radiodiffusés et télévisés du droit fixe dû par les opérateurs de jeux ou de paris en ligne, de la taxe annuelle sur les résidences mobiles, du droit d'immatriculation des opérateurs et agences de voyage, de la contribution aux poinçonnages et essai de métaux précieux...

Petites taxes (bis). La commission a adopté six amendements pour allonger la liste des taxes supprimées : Daniel Labaronne (Indre-et-Loire, LaRem) sur la redevance sur obstacle sur les cours d'eau et les droits d'enregistrement sur les cessions à titre onéreux des biens meubles corporels ; Lise Magnier (Marne, UDI) sur les taxes sur la recherche d'hydrocarbures liquides et de sites géothermiques ; Amélie de Montchalin (Essonne, LaRem) sur la contribution sur les activités privées de sécurité et Charles de Courson (Marne, UDI) sur la taxe due par la filière animale à l'Institut des corps gras.

Particuliers-employeurs. Le projet reporte d'un an le prélèvement à la source pour les particuliers employeurs en attendant la mise en place d'une plateforme dédiée. Leurs salariés vont donc payer des acomptes en 2019 et régulariseront en 2020. Certains bénéficieront d'un étalement de droit du paiement de cette régularisation. Pour les autres, Joël Giraud a fait adopter un amendement en commission pour inscrire explicitement dans le texte une option permettant le même étalement.

Prélèvement à la source. Le texte aménage et élargit l'acompte sur crédits et réductions d'impôt qui sera versé aux Français à partir de janvier. Pour les services à domicile et garde d'enfant de moins de 6 ans et les dépenses d'accueil en EHPAD, le versement d'un acompte de crédit et/

ou réduction d'impôt est prévu pour janvier 2019. Il sera égal à 60 % du crédit et/ou de la réduction d'impôt de l'année précédente (crédit et/ou réduction payé en 2018 au titre des dépenses 2017). Le solde sera versé en juillet 2019, après la déclaration de revenus qui permettra de déclarer le montant des dépenses engagées en 2018 ouvrant droit au crédit d'impôt. Ce dispositif sera étendu aux réductions d'impôt en faveur de l'investissement locatif (Pinel, Duflot, Scellier, investissement logement dans les DOM, Censi-Bouvard) et aux réductions et crédits d'impôts en faveur des dons aux œuvres, des personnes en difficulté et des cotisations syndicales.

Prélèvement à la source (bis). Un amendement de Véronique Louwagie (Orne, LR) et Marie-Christine Dalloz (Jura, LR), adopté par la commission, prévoit que les modalités de calcul du taux soient communiquées au contribuable.

Prélèvement à la source (ter). Jean-Paul Dufrière (Allier, PCF) a fait adopter un amendement prévoyant qu'à titre expérimental les maisons de service public de certains départements aident les contribuables ayant des questions sur le prélèvement à la source.

Primes des médaillés olympiques. La commission a voté l'exonération d'impôt des primes des médaillés olympiques d'hiver, présentée par Perrine Goulet (Nièvre, LaRem). Seuls les JO d'été étaient jusqu'alors concernés.

Salaires. Au mois d'octobre, les salaires nets des actifs du secteur privé vont augmenter du fait de la bascule de cotisations sociales sur la CSG.

Séries audiovisuelles. Un amendement d'Éric Woerth (président de la commission des finances, Oise, LR) permet la prise en compte des séries audiovisuelles dans le champ des dons déductibles.

SCIC. Un amendement, défendu notamment par Jean-Pierre Vigier (Haute-Loire, LR), Anne-Laurence Petel (Bouches-du-Rhône, LaRem), Valérie Lacroute (Seine-et-Marne, LR), François Pupponi (Val d'Oise, PS) et Dominique David (Gironde, LaRem), maintiendrait la dépense fiscale en faveur des sociétés coopératives d'intérêt collectif.

SNCF. Le rapporteur général a fait adopter un amendement pour rappeler que les compensations des pouvoirs publics versées à la SNCF au titre de l'exploitation des trains d'équilibre du territoire n'ont pas lieu d'être lorsque les trains n'ont pas circulé.

Titre de séjour. Sur la suggestion de Stella Dupont (Maine-et-Loire, LaRem), les taxes liées aux titres de séjour ont été réformées.

Taxe de défrichement. Le défrichement, c'est le fait de détruire l'état boisé du terrain ou de mettre fin à sa destination forestière. La taxe de défrichement créée en 1969 vise à compenser en partie les conséquences du défrichement en affectant le produit de la taxe à des opérations de boisement et d'aménagement foncier. Dans le PLF 2019, à la demande de Joël Giraud, elle fait l'objet d'une dispense de paiement dès lors que le déboisement a pour objet la réalisation d'ouvrages participant à la défense contre les incendies. Sur ce même sujet, la dérogation au paiement de l'indemnité de défrichement, prévue jusque-là, pour les zones de montagne a été étendue aux installations, reprises ou extensions d'exploitations agricoles réalisées dans une zone agricole ou une zone naturelle sur tout le territoire national.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Le projet encourage l'institution par les collectivités locales de la part incitative de la TEOM. La commission a adopté deux amendements : un de Christine Pires Beaune (Puy-de-Dôme, PS), Jean-René Cazeneuve (Gers, LaRem), Olivier Gaillard (Gard, LaRem) et Michel Castellani (Haute-Corse, Liberté et Territoires) qui autorise une différence de 15 % entre les recettes de la taxe et les dépenses éligibles. Le second, de la

commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, étend à 5 ans au lieu de 3 la diminution des frais perçus par l'État lorsque sera mise en œuvre la part incitative de la TEOM.

Taxe d'habitation. Ce mois d'octobre, les ménages vont gagner 3,2 milliards au titre de la première étape de la suppression de la taxe d'habitation.

Taxe générale sur les activités polluantes. La composante déchets de la taxe générale sur les activités polluantes est renforcée et rationalisée afin d'améliorer les incitations des apporteurs de déchets, communes et entreprises, à privilégier les opérations de recyclage par rapport aux opérations de stockage ou d'incinération.

Travailleurs occasionnels. Les deux rapporteurs généraux, des affaires sociales (Olivier Véran) et des finances (Joël Giraud) sont arrivés à leurs fins : un dispositif favorable aux filières agricoles employant des travailleurs saisonniers voté par les deux députés des Hautes-Alpes, Joël Giraud et Pascale Boyer.

Le TO-DE est un dispositif d'exonération de charges pour les agriculteurs qui embauchent des travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi. Il permet aux arboriculteurs, viticulteurs, pépiniéristes et d'autres qui ont recours massivement à une main d'œuvre saisonnière d'embaucher sans difficulté. Ce dispositif a deux effets : il permet de maintenir des niveaux de rémunération acceptable pour un coût du travail qui permet aux producteurs de se placer sur le marché concurrentiel européen.

Dans un objectif légitime de diminution générale des charges pesant sur le travail et d'unification des dispositifs, le Gouvernement a proposé de supprimer le TO-DE et d'appliquer au secteur l'allègement général prévu pour l'ensemble de l'économie française.

Or, il a été vite constaté que ce dernier dispositif était désavantageux par rapport au TO-DE.

Le Gouvernement a donc fait deux propositions. D'une part avancer, pour les entreprises agricoles, l'allègement de charges au mois de janvier alors qu'il est prévu pour octobre dans les autres secteurs. D'autre part un dispositif d'atténuation des effets de la suppression du dispositif TO-DE, au titre des années 2019 et 2020. L'exonération sera ainsi totale sur un plateau allant jusqu'à 1,10 SMIC pour les années 2019 et 2020 avec un point de sortie à 1,6 SMIC.

Les calculs effectués avec les professionnels ont montré que cette sortie était sans doute insuffisamment progressive. C'est ainsi que le rapporteur général de la commission des affaires sociales a proposé un sous-amendement pour un plateau allant jusqu'à 1,15 SMIC, sous-amendement co-signé par Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et rapporteur général de la commission des finances.

De plus, Joël Giraud a obtenu en séance l'assurance que le nouveau système s'appliquera aux salaires hors heures supplémentaires, ce qui rééquilibre totalement un dispositif qui pouvait paraître moins favorable notamment aux filières pommes-poires et au maraîchage.

Solidaires dans cette démarche, les deux députés des Hautes-Alpes Joël Giraud et Pascale Boyer ont soutenu le nouveau dispositif. Ils notent que le Parlement a pleinement joué son rôle car en faisant pression sur le Gouvernement en votant en commission la suppression de la suppression du dispositif TO-DE, il a permis d'aboutir à un compromis favorable à l'arboriculture, à la viticulture, au maraîchage comme à la filière du sapin de Noël dans les Hautes-Alpes.

VIH. La pérennisation du taux réduit de TVA à 5,5 % sur les auto-tests VIH, soutenue par Fabien Roussel (Nord, PCF), a été votée par la commission.

FISCALITÉ / BUDGET

Printemps de l'évaluation

Mercredi 30 mai 2018, l'Assemblée nationale a entamé une action inédite et concertée d'évaluation des politiques publiques, sous l'égide de la commission des finances, et intégrant l'ensemble des commissions permanentes, dans le cadre de l'examen du projet de loi de règlement 2017. Dix-huit commissions d'évaluation des politiques publiques se sont réunies du 30 mai au 7 juin en présence des ministres portant sur chaque mission. Joël Giraud a participé à chacune d'entre elles.

Ces auditions ont eu pour base les rapports annuels de performances, les notes d'exécution budgétaire de la Cour des comptes ainsi que les travaux d'évaluation menés par les rapporteurs spéciaux. Des propositions de résolution ou des recommandations ont été formalisées par les rapporteurs spéciaux compétents.

À partir du lundi 18 juin, la séance publique a été consacrée, en vue de l'examen du projet de loi de règlement, à l'audition du Premier président de la Cour des comptes, aux débats, questions ou propositions de résolutions proposées par les groupes politiques et à l'examen des propositions de résolutions présentées par les rapporteurs spéciaux. L'Assemblée nationale a voté six propositions de résolution. Il s'agit d'avis, transmis au Gouvernement et publiés au Journal officiel. Mais celles adoptées avaient une spécificité : elles ont été votées dans le cadre de la loi de règlement. Ce texte arrête, chaque fin d'année budgétaire, le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État et le résultat financier qui en découle. Cette loi peut aussi évoquer les sujets ayant affecté l'exécution du budget. Comme rapporteur général de la commission des finances, Joël Giraud a pris part à toutes ces discussions qui touchent au budget 2018 de l'État et qui peuvent influencer sur le budget à élaborer pour 2019 dont la discussion se déroule à l'automne.

Joël Giraud et la loi fiscale pour 2018

À l'occasion, mercredi 18 juillet, de la présentation du rapport sur l'application de la loi fiscale (RALF), le rapporteur général des finances, Joël Giraud, a fait une évaluation sans fard des mesures fiscales votées l'an dernier. Il a aussi un rien égratigné Bercy. « *La nouvelle majorité a des exigences que n'avait pas l'ancienne* » tonne Joël Giraud. À Bercy, on a dû s'en apercevoir en



voyant le rapporteur général débarquer avec ses équipes à l'improviste au petit matin du 5 juillet. La direction de la législation fiscale a donc dû lui remettre des réponses aux questions posées... en avril : « *le dialogue a été constructif et intéressant. Qu'attendaient-ils donc ?* » s'est demandé Joël Giraud qui a tout de même été « *bloqué* » pendant une demi-heure à l'entrée du ministère ; « *c'est pénalement réprimé par 15 000 euros d'amende* » a-t-il souligné avec malice, sans doute à l'attention des prochains auditionnés... ou de ses collègues rapporteurs qu'il a engagé à « *réaliser des contrôles sur place le plus souvent possible* ».

Car la pêche a été fructueuse et le rapporteur général est rentré à l'Assemblée nationale avec de la matière pour son rapport, forme et fond. Sur le fond, Joël Giraud a choisi quelques sujets sensibles. La suppression de l'ISF par exemple, remplacé depuis le début de l'année par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et surtout par une hausse de la taxation des « signes extérieurs de richesse ». Un rendement « limité » juge le rapporteur général qui pointe « *un suivi trop peu efficace par l'administration fiscale* ».



Même « flou » sur le dispositif « Pinel » de réduction d'impôt au profit de la construction de logements. L'impact budgétaire est important : 6,9 milliards d'euros entre 2019 et 2035 mais « l'effet sur la production d'appartements, inconnu ». Le député haut-alpin n'a pas manqué non plus de pointer le « torpillage » du prolongement du dispositif « Pinel » aux CRSD (contrats de redynamisation des sites de défense), comme celui de Briançon, par une mesure d'application... inapplicable. Ce qui lui a permis de corriger cela dans la loi de finances 2019 !

Quant aux crédits d'impôts « culture », le rapporteur général a tiré la sonnette d'alarme sur un emballement budgétaire – 160 millions en 2016 contre 350 millions en 2018 – « *qui n'est justifié ni économiquement, ni politiquement* ». Mais les chiffres les plus commentés par les parlementaires de la commission des finances ont été ceux que Joël Giraud a rapportés sur l'impact croisé, pour les retraités, de la hausse de la CSG et de la suppression de la taxe d'habitation. En effet, la disparition progressive (un tiers par an jusqu'en 2020) de cet impôt local devait compenser, pour 80 % des Français, l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG). Les chiffres sont sans appel : « *6,4 millions de ménages retraités seront perdants en 2018 pour un montant moyen de 380 euros ; 4,4 millions en 2019 (pour 400 euros en moyenne) et 3,2 millions en 2020 (500 euros en moyenne).* » De quoi remettre en selle l'idée du Premier ministre de corriger les effets pour les retraités les plus modestes... idée qui agace le rapporteur général :

« à ce jour cette mesure n'a pas fait l'objet d'un ciblage satisfaisant », Bercy ayant avoué que la mesure était « en cours d'expertise » et sans « élément de calendrier ». Le rapporteur général a aussi invité ses collègues à faire à leur tour leur examen de conscience : « depuis 2004, trente-cinq crédits d'impôts culture successifs ont été créés. 90 % résultent d'amendements examinés au Parlement, sans évaluation. Je le dis franchement : cette méthode ne peut perdurer ! » et Joël Giraud d'appeler à éviter ce genre d'amendements sans une évaluation préalable satisfaisante et « indépendante de certains groupes de pression et d'un certain entre-soi ».

Sur la forme, enfin, démonstration est faite : « l'accessibilité voire l'existence des données » est indispensable a indiqué Joël Giraud alors même que le rapport sur l'application de la loi fiscale constitue un pas important voire indispensable dans la construction du budget de l'année à venir. « Que l'administration fiscale ne se soit pas dotée des outils d'évaluation nécessaires me préoccupe », « Bercy considère que le Parlement n'a pas à se mêler de ces sujets... » et d'accuser le faible effectif des cabinets ministériels limités à dix membres, un carcan qui pourrait donner « à l'administration fiscale le soin de gérer les orientations politiques des réformes à venir, alors que c'est bien au politique que revient ce rôle » a conclu le rapporteur. Tout en franchise, le rapport de Joël Giraud, député LaREM des Hautes-Alpes, a recueilli des félicitations de tous les bancs de la commission des finances. « Un ton libre » a indiqué une députée de l'opposition en forme d'ultime satisfecit.

Projet de loi « Fraude » : un amendement de Joël Giraud rétablit les moyens à l'Autorité des marchés financiers, le « gendarme de la bourse »

La commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté fin juillet un amendement de Joël Giraud destiné à rétablir les pouvoirs d'investigation de l'Autorité des marchés financiers, instance qui enquête sur les opérations d'initié, la manipulation de cours, les fausses informations au nom de sa mission de protection de l'épargne, d'information des investisseurs et de bon fonctionnement des marchés financiers. En juillet 2017, le Conseil constitutionnel avait jugé que le législateur n'avait pas entouré la procédure de garanties suffisantes. C'est donc chose faite avec cet amendement dont le Conseil d'État a indiqué qu'il présentait des garanties suffisantes, constitutionnelles et européennes, en

matière de respect du droit à la vie privée. Joël Giraud s'est dit satisfait car « il ne faut jamais oublier que lorsqu'une administration publique est victime d'une fraude, c'est toute la société qui est victime. Cela implique, pour le gendarme de la bourse, de vrais moyens d'enquête ».

Geste pour 300 000 retraités : « une mesure de justice sociale »

Joël Giraud se félicite de l'annonce faite jeudi 20 septembre par le Premier ministre d'un geste fiscal pour compenser la hausse de la CSG pour 300 000 retraités. Dès le mois de mars dernier puis dans son rapport sur l'application des mesures fiscales en juillet, le rapporteur général avait jugé « légitime » l'inquiétude exprimée par certains retraités. Ces derniers étaient exposés à la hausse de la CSG alors que leur niveau de revenus se situait juste au-dessus de celui retenu pour l'application du taux plein. Une mesure correctrice touchant 100 000 ménages était alors envisagée par le Gouvernement sans que le dispositif ait été, à ce stade, détaillé.

Particulièrement attentif à cette question, le rapporteur général a, dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances, travaillé sur cette question et identifié un seuil (14 000 euros) pour l'assujettissement à la CSG et la CSG à taux réduit. Une proposition que Joël Giraud avait assortie d'un avertissement : « un tel relèvement nous placera au-delà des 100 000 bénéficiaires ».

Le Gouvernement a donc retenu deux seuils : 14 404 euros pour une personne seule et 22 051 euros pour un couple ; la mesure toucherait 300 000 personnes.

C'est donc avec satisfaction que le rapporteur général a accueilli cet arbitrage du Premier ministre. « C'est une mesure de justice sociale qui permet d'ajuster un dispositif qui n'avait évidemment pas vocation à pénaliser les plus fragiles de nos concitoyens ».

Le verrou de Bercy a enfin sauté... à l'unanimité ou presque

Le 19 septembre, l'Assemblée nationale a fait « sauter » le verrou de Bercy, dispositif selon lequel le ministère des Finances décidait seul des poursuites en matière de fraude fiscale. Un vote marqué par l'unanimité.

Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et rapporteur général de la commission des finances, s'en est publiquement réjoui. Lui qui avait confié « avoir proposé et voté plusieurs



fois », au cours de ses précédents mandats, la suppression d'un tel dispositif sans être majoritaire, avait chargé Éric Diard, député LR et Émilie Cariou, députée LaREM d'une mission sur le sujet. Première étape le 25 juillet dernier quand le travail « remarquable » d'Émilie Cariou, rapporteure du texte sur la fraude a débouché sur un amendement voté à l'unanimité de la commission des finances. Nouvelle étape le 19 septembre avec le vote en séance publique de l'article 13 du projet de loi sur la fraude consacrant le principe de transmission automatique au Parquet de certains contrôles fiscaux. Un vote unanime, de la droite au Parti communiste en passant par les groupes France Insoumise, Modem et évidemment La République en marche... mais sans les députés PS qui se sont abstenus. « Ils s'étaient aussi abstenus d'obtenir cette avancée quand ils étaient dans la majorité ; on a les cohérences que l'on peut » a raillé le rapporteur général en notant « l'important c'est que nous signions tous ce progrès démocratique et de justice fiscale ».

La taxe pylônes n'est pas dans la liste des taxes que le Gouvernement compte supprimer

Le rapporteur général du budget Joël Giraud a rencontré le 1^{er} août le ministre de l'Action et des comptes publics Gérald Darmanin. Il a été question de l'élaboration du budget 2019 et en particulier de la liste des petites taxes que le Gouvernement souhaite supprimer (taxes dites à faible rendement, c'est-à-dire dont le produit est inférieur à 150 millions d'euros). D'ores et déjà le ministre s'était exprimé sur le maintien des redevances ski de fond et remontées mécaniques. Des rumeurs de suppression de la taxe sur les pylônes de haute tension ayant circulé, Joël Giraud lui a rappelé que celle-ci constituait un élément des équilibres trouvés avec les collectivités lors des grands projets d'infrastructures. Le ministre a été formel : cette taxe, qui est en fait une redevance, ne sera pas supprimée. Une information importante dans un département très impacté par le projet électrique de rénovation de la Haute Durance.

Budget 2019 : « un projet de cohérence et de continuité » selon Joël Giraud

Mardi 25 septembre Joël Giraud a pu donner en commission des finances de l'Assemblée nationale, un premier avis sur le budget 2019 face aux ministres et au premier président de la Cour des comptes.

En souhaitant, dans le message lu en son nom lors d'une réunion à l'Élysée à laquelle il n'avait pu assister étant retenu en circonscription par une visite ministérielle, que le budget 2019 soit une prolongation du budget 2018, Joël Giraud, ne pensait pas être si vite entendu. Mais le texte du projet de loi de finances transmis à l'Assemblée confirme bien le choix de la majorité : utiliser l'outil du budget comme étant celui du redressement des comptes publics, de la baisse des prélèvements obligatoires et de la transformation de notre modèle économique.

Quatre choix ont en particulier été salués par le rapporteur général.

D'abord la baisse des prélèvements obligatoires pour tous les Français pour un total de six milliards d'euros avec des leviers divers : suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables et réduction des cotisations notamment. Six milliards d'euros qui seront autant de gains de pouvoir d'achat.

Ensuite, priorité au travail : 2,5 milliards d'euros seront investis dans les compétences,

augmentation de la prime d'activité de 20 € au niveau du SMIC, transformation du CICE en allègement de charges, baisse de l'impôt sur les sociétés et suppression d'une vingtaine de petites taxes.

Puis vient la protection, celle de notre pays avec des moyens renforcés pour la défense, la justice et l'intérieur mais celle aussi de nos concitoyens les plus fragiles avec le financement du plan de lutte contre la pauvreté et la revalorisation du minimum vieillesse et de l'allocation adultes handicapés.

Enfin, une vision de l'avenir avec le « Grand plan d'investissement » qui va toucher l'éducation, la recherche et la transition écologique notamment. Par ailleurs, la transformation de l'action publique va se poursuivre voire s'accélérer avec l'audiovisuel public, le service public de l'emploi, une revue des effectifs de l'État et de ses opérateurs en France comme à l'étranger.

« La ligne fixée l'an dernier n'a pas connu d'inflexion » a noté le rapporteur général en soulignant deux faits : « il n'y a pas de révision à la baisse de nos objectifs et de nos prévisions conjoncturelles et les efforts de réduction de déficit public sont maintenus ». L'évaluation de Joël Giraud a d'ailleurs été confirmée par le premier président de la Cour des Comptes qui a délivré un satisfecit au Gouvernement, en particulier sur le contexte macroéconomique et les évaluations budgétaires. Le député

des Hautes-Alpes a néanmoins interrogé le Gouvernement sur la fiabilité de prévision concernant l'impôt sur le revenu avec le prélèvement à la source et sur le coût des modifications proposées au champ de l'acompte pour les crédits et réductions d'impôts sur le revenu. Autres débats, l'exit-tax, la fiscalité des brevets ou les mouvements internes de la dotation globale de fonctionnement des collectivités locales dont Joël Giraud a noté le périmètre constant, une promesse du Président de la République. Des débats mais aussi un regret : aucune mesure de répartition territoriale de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée) payée sur le lieu du siège social des entreprises et qui ne bénéficie pas forcément aux communes accueillant les centres de productions. Regret également si, pour les sommes importantes, le dispositif anti-abus n'est pas renforcé.

Fiscalité environnementale : les 12 travaux de Bénédicte Peyrol

La députée de l'Allier, Bénédicte Peyrol, a proposé le 26 septembre à l'examen conjoint de la commission des finances et de la commission du développement durable, un rapport sur l'avenir de la fiscalité environnementale. Il est assorti de douze propositions. De quoi s'attirer, après de chaleureuses félicitations du rapporteur général de la commission des finances, Joël Giraud, quelques questions...





Il faut dire que le sujet du rapport pèse son poids : l'ensemble des taxes environnementales en France représente presque 50 milliards d'euros ; 2,2 % du PIB et 4,9 % des impôts et cotisations sociales. Mais le constat de Bénédicte Peyrol est sans appel, et double. D'abord la fiscalité environnementale ne possède pas encore de cadre intégré... et lisible. Elle est donc difficile à piloter pour les entreprises et son aspect multiforme peut provoquer l'inefficacité : la Cour des comptes a même identifié des dépenses fiscales dommageables à l'environnement – pour 6,9 milliards d'euros – pour partie les réductions sectorielles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, ancienne taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIIPP).

Ensuite et deuxième constat, la couverture de certains champs de cette fiscalité est perfectible. Il s'agit par exemple de la fiscalité des déchets et du recyclage. La députée de l'Allier a également pointé les émissions, toutes les émissions, de gaz à effet de serre, les instruments à créer en matière de pollution de l'air ou l'artificialisation des sols.

Le constat précède douze propositions notamment un regroupement de la fiscalité environnementale dans un document budgétaire unique ; une programmation de la réduction des dépenses fiscales dommageables à l'environnement ; l'intégration aux présentations budgétaires des impacts et des principes retenus pour l'utilisation des recettes ou l'élaboration d'indicateurs de suivi.

Joël Giraud a posé quelques questions, notamment sur les dépenses fiscales à

supprimer en priorité et la taille pertinente de mise en œuvre de péages urbains. Et le député des Hautes-Alpes de n'oublier ni les frontières européennes de sa circonscription ni ses montagnes en sollicitant de la députée un avis sur la possibilité d'une vignette poids-lourds, ancienne écotaxe en quelque sorte mais aux itinéraires critiqués par le rapporteur général.

« *La fiscalité environnementale va devenir de plus en plus centrale dans notre horizon fiscal ; ces travaux nourrissent et éclairent ce débat* » a conclu le rapporteur général.

Orientation des finances publiques : Joël Giraud, satisfait mais vigilant, veut des réponses de Bercy

Dans le débat d'orientation des finances publiques, le rapporteur général de la commission des finances a exprimé sa satisfaction sur l'exercice 2018 mais a fait montre de vigilance pour 2019 et les années suivantes avec des questions auxquelles le Gouvernement devra rapidement répondre...

Moment décisif, le débat d'orientation des finances publiques ? Non, mais « jalon d'un chaînage vertueux » entre la loi de règlement qui arrête les comptes de l'année précédente et la loi de finances qui détermine le budget de l'année suivante.

Première satisfaction pour Joël Giraud : engagement tenu par la majorité parlementaire, la sortie de la procédure de déficit excessif européen dans lequel la France était depuis dix ans, les derniers avec l'Espagne.

Pour 2019, le rapporteur général s'est montré vigilant face à l'incertitude sur les recettes liées à l'impôt sur le revenu prélevé à la source, une incertitude à 2 milliards d'euros. En dépenses, l'objectif est clair et ambitieux : une augmentation de 0,4 % contre 0,7 %. Et le rapporteur général « *d'attendre encore des précisions sur les mesures envisagées par le Gouvernement* ».

Même vigilance enfin sur la période 2020-2022. Joël Giraud devait pointer les questions à venir : un risque de ralentissement de la croissance, la suppression de la taxe d'habitation, une croissance de dépense publique nulle en 2022, la reprise de la dette de la SNCF ou la réduction des effectifs de la fonction publique. Autant de questions posées aux deux ministres en charge des Finances et du Budget.

Lutte contre la précarité et transition écologique

Joël Giraud se félicite de sa déclinaison dans les Hautes-Alpes : en 2018, 7 851 foyers haut-alpins ont bénéficié du chèque énergie dont le montant sera revalorisé en 2019.

Le plan Pauvreté, annoncé par le Président de la République, accélère la mobilisation du Gouvernement pour lutter contre la précarité. Il s'agit là d'un engagement de solidarité indissociable de la transition écologique, et pris depuis le début du quinquennat avec la mise en œuvre du « Paquet solidarité climatique ». C'est aussi tout le sens de l'action menée par le ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy.

Après deux années d'expérimentation du chèque énergie dans 4 départements, le Gouvernement a fait le choix de généraliser ce dispositif à toute la France, dès janvier 2018. Cette généralisation permettra d'aider près de 4 millions de ménages aux revenus modestes à payer leurs factures d'énergie et des travaux de rénovation énergétique pour un montant moyen annuel de 150 euros par ménage.

Cette année, le chèque énergie a été automatiquement envoyé par courrier aux bénéficiaires. 2 millions de Français l'ont déjà utilisé. Dans les Hautes-Alpes, 7 851 chèques ont été envoyés depuis le début de l'année 2018 et 4 159 chèques ont déjà été utilisés (52,97 %). En 2019, le montant du chèque énergie sera revalorisé de 50 euros en moyenne pour être porté à un montant moyen de 200 euros par ménage et par an.

C'est dans ce même esprit que, dans le cadre des Assises de l'eau, le Gouvernement a proposé aux communes volontaires de mettre en place un chèque eau à compter de 2019.

La transition écologique ne peut se faire que si des mesures solidaires sont prises pour accompagner les foyers les plus modestes et les plus fragiles.

CCI hyper-rurales : s'adapter à la réalité du territoire

Une partie importante du débat a porté sur les CCI. La réforme de la répartition de la taxe pour frais de chambres (TFC) qui avait échoué a été rendue obsolète par le projet de loi PACTE qui fait entrer la gestion des Chambres de commerce et d'industrie dans une logique de projet et de contractualisation... qu'il fallait chiffrer. C'est ce qu'a fait la première partie de l'amendement de Joël Giraud en prévoyant un seuil de dotation. Seconde disposition : garantir un socle de financement aux Chambres de commerce et d'industrie rurales que le rapporteur général a défini en rapport avec le nombre de communes de leur ressort en zone de revitalisation rurale. Tel est par exemple le cas des Hautes-Alpes qui bénéficieront d'un socle de financement de plus de 1 600 000 €.

Joël Giraud a ainsi exprimé fortement la volonté que le nouveau système se caractérise par une équité et une solidarité qui sont la volonté réelle du législateur.

Intercommunalités : une réforme de leur dotation, très favorable aux communautés de communes, adoptée en commission des finances et complétée par le rapporteur général Joël Giraud

La réforme de la dotation d'intercommunalité a été adoptée fin octobre en commission des finances. Elle met un terme à un système, qui privait de nombreuses intercommunalités de toute dotation, par « réalimentation » à raison de 5,5 € par habitant. Ainsi, des communautés de communes comme Les Écrins ou Le Briançonnais retrouveront une dotation de l'État en 2019 à hauteur d'environ respectivement 60 000 € et 180 000 €. Pour les autres communautés de communes, la progression entre 2018 et 2019 sera de 10 % afin de rattraper une situation où les communautés d'agglomération avaient été privilégiées par rapport à la ruralité. Le rapporteur général, Joël Giraud, a par ailleurs fait intégrer à

partir de 2020 les redevances d'eau et d'assainissement dans le coefficient d'intégration fiscale des communautés de communes qui, jusqu'alors et au contraire des agglomérations et des métropoles, ne pouvaient le faire ce qui favorisera les communautés de communes qui exercent ces compétences.

Vers une prise en compte, dans la dotation de fonctionnement, des communes très impactées par les zones Natura 2000

La mesure a été votée fin octobre dans la loi de finances en commission à l'initiative du rapporteur général des finances, Joël Giraud. Elle doit donc être confirmée par un vote en séance publique mais la première marche est franchie. Les communes concernées seront celles dont le potentiel fiscal est inférieur à 1,5 fois la moyenne de leur strate (ce qui exclut les communes riches) et qui ont au moins 75 % de leur territoire inclus dans une zone Natura 2000. Le Gouvernement précisera en séance le calibrage financier de la mesure qui devrait être d'environ 5 millions d'euros pour 1079 communes concernées.



Joël Giraud parvient à faire reconnaître la prise en compte dans les dotations, des spécificités des communes rurales pauvres touristiques : cette mesure aura un fort impact dans les Hautes-Alpes

Après des années de combat sur ce thème, le rapporteur général du budget, Joël Giraud est arrivé à ouvrir la porte d'une majoration des dotations des communes rurales à forte fréquentation touristique (plus de 30 % de résidences secondaires) et à faibles moyens (un potentiel fiscal inférieur à la moyenne de leur strate) en raison des surcoûts qu'elles subissent. Ce sont ainsi 7,3 millions d'euros supplémentaires que vont se partager 1 200 communes en France.

Des simulations de la direction générale des collectivités locales, il ressort que plusieurs

stations-villages des Hautes-Alpes vont ainsi bénéficier de cette manne supplémentaire annuelle qui se montera à plus de 10 000 € pour Aiguilles, 20 000 € pour Abriès, 50 000 € pour Ancelle, 26 000 € pour La Grave ou Moline, 18 000 € pour Réallon, 27 000 € pour Saint-Léger-les-Mélèzes ou 10 000 € pour Saint-Véran. L'indice de pauvreté étant prédominant, des villages de tourisme vert ou patrimonial comme La Beaume, Champoléon, Château-Ville-Vieille, L'Épine, Le Glaizil, La Chapelle-en-Valgaudemar, Saint-Julien-en-Beauchêne, Le Saix, Villar d'Arène, Villar-Loubière... verront leur DGF bonifiée de 1 300 € à 7 000 € suivant leur nombre de résidents secondaires.

« Avant le débat sur la réforme de la fiscalité locale qui doit intervenir au premier trimestre 2019, il était important de faire reconnaître cette spécificité qui touche les territoires ruraux touristiques. Même si les sommes sont parfois faibles, elles sont importantes pour des petits villages qui ont des surcoûts liés au tourisme difficiles à absorber par des budgets très tendus » a déclaré Joël Giraud.

Dès 2020, les communautés de communes verront leurs dotations augmenter si elles choisissent de prendre la compétence eau et/ou assainissement

Le coefficient d'intégration fiscale des intercommunalités sert à calculer la dotation que leur verse l'État. Jusqu'à présent seules les agglomérations, communautés urbaines et métropoles pouvaient intégrer leur redevance d'assainissement dans ce coefficient ce qui générait une discrimination au détriment des communautés de communes et donc du monde rural. Grâce à un amendement de Joël Giraud, rapporteur général de la commission des finances et de la députée PS du Puy-de-Dôme, Christine Pires-Beaune, cette discrimination prendra fin en 2020. Le temps pour le logiciel d'absorber les données de toutes les intercommunalités et celles relatives à l'eau et/ou à l'assainissement si ces compétences sont « intercommunalisées ».



TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable (EGALIM)

Ce projet de loi adopté le 2 octobre 2018 s'inscrit dans la continuité des États généraux de l'alimentation qui se sont déroulés du 20 juillet au 21 décembre 2017, structurés autour de trois axes stratégiques : assurer la souveraineté alimentaire de la France, promouvoir des choix alimentaires favorables pour la santé et respectueux de l'environnement, réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et durable.

Le projet de loi EGALIM est le premier outil de mise en œuvre de cette feuille de route.

La France dispose d'atouts considérables et reste encore la première puissance agricole d'Europe. Pourtant les crises agricoles successives ont entraîné une crise morale des agriculteurs français et une dégradation de la compétitivité du modèle français. En parallèle, malgré des produits agricoles français reconnus pour leur qualité, les consommateurs sont de plus en plus exigeants. Les États généraux de l'alimentation visaient à renouer le dialogue entre l'ensemble des parties prenantes et trouver des solutions pour un partage équilibré de la valeur et permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail.

Ce projet de loi s'articule autour de deux principaux chantiers : **l'amélioration de l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire** avec l'inversion du processus de construction du prix, le renforcement de la médiation agricole, ou encore l'expérimentation du relèvement de 10 % du seuil de revente à perte et l'encadrement des promotions et **l'objectif d'une alimentation saine et durable**, en particulier dans la restauration collective, avec un renforcement de la prise en compte du bien-être animal, et la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)

Adopté en première lecture le 9 octobre après plus de 66 heures d'examen, le projet de loi PACTE, issu d'un processus de co-construction innovant avec l'ensemble des acteurs (régions, parlementaires, CESE, associations professionnelles, syndicats) et une large consultation menée notamment par des élus et des membres de la société civile (en particulier issus du monde de l'entreprise), a

trois objectifs principaux : libérer, protéger et unir, déclinés essentiellement en deux volets :

1. Libérer : lever les obstacles et donner aux entreprises les outils pour se transformer, grandir et créer des emplois, notamment en simplifiant la création et la transmission et en améliorant leur financement ;

2. Protéger et unir : transformer le modèle d'entreprise français pour l'adapter aux enjeux du XXI^e siècle, en associant mieux les salariés aux résultats de l'entreprise avec l'amélioration des dispositifs d'intéressement et de participation, en refondant le rôle de l'État actionnaire et en redéfinissant la place de l'entreprise dans la société avec la modification du Code civil.

D'après une étude du Trésor, le projet de loi PACTE pourrait faire augmenter le PIB d'1 point à long terme, dont 0,4 point à horizon 2025.

Projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)

Présenté en Conseil des ministres le 4 avril 2018, adopté définitivement le 3 octobre, le projet de loi ELAN est le résultat de 10 mois de concertation avec les élus des territoires, les professionnels et les associations. Dès l'été 2017, une consultation numérique a permis de recueillir près de 2600 contributions. Elle a abouti, en septembre 2017, à la présentation de la Stratégie logement qui, face au constat de mal-logement persistant malgré des dépenses publiques élevées, vise à réformer globalement le secteur. Plusieurs des mesures de cette stratégie ont été traduites dès la loi de finances pour 2018 et se poursuivent avec le projet de loi de finances pour 2019, notamment avec la contemporanéité des aides personnelles au logement. En janvier et février derniers s'est tenue la « Conférence de consensus », démarche de dialogue qui a permis de continuer les échanges avec les parties prenantes. En outre, les plans « Cœur de ville » et « Logement d'abord » ont été lancés en mars 2018. Le projet de loi ELAN s'inscrit dans ce cadre global, il en est aussi la traduction législative.

Le texte présente 4 titres et autant d'objectifs principaux :

1. Construire plus, mieux et moins cher ;

2. Faire évoluer le secteur du logement social ;

3. Favoriser la mixité sociale et mieux répondre aux besoins de chacun ;

4. Améliorer le cadre de vie.

Projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Cette loi adoptée définitivement le 1^{er} août est le deuxième volet de la rénovation de notre modèle social après la modernisation du droit du travail et du dialogue social. Elle ambitionne de renforcer l'émancipation sociale à travers le travail et la formation. C'est à la fois un enjeu économique (la réussite de nos entreprises dépend de leur capacité à mobiliser des compétences) et un enjeu social (ne laisser personne au bord du chemin et faire en sorte que chaque travailleur puisse être acteur de sa vie professionnelle). Les objectifs majeurs du texte : investir massivement dans la formation pour créer une société de compétences ; donner à chacun la liberté de choisir son avenir professionnel et construire son parcours ; protéger les plus vulnérables contre le manque ou l'obsolescence des compétences afin de vaincre, enfin, le chômage de masse.

Le texte s'articule autour de trois titres distincts :

1. Réforme de la formation professionnelle, afin de donner des droits réels aux actifs, et l'apprentissage pour que le système s'adapte aux besoins des jeunes et des entreprises ;

2. Réforme en partie de l'assurance chômage ;

3. Dispositions diverses relatives à l'emploi visant notamment un meilleur encadrement du travail détaché, le renforcement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'emploi des personnes handicapées et la valorisation de la mobilité dans la fonction publique.

Ce texte a été précédé d'une longue période de concertation et de négociation débutée à l'automne 2017 avec les acteurs du secteur et les partenaires sociaux. Elle a abouti à la publication d'un rapport sur l'apprentissage et à deux accords nationaux interprofessionnels.

Projet de loi relatif à une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie

Adopté définitivement par l'Assemblée nationale le 1^{er} août 2018, il poursuit plusieurs objectifs : simplifier et accélérer le traitement des demandes d'asile, assurer l'efficacité du dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile, sécuriser le droit au séjour pour les personnes en besoin de protection, renforcer les moyens d'action pour lutter contre l'immigration irrégulière, améliorer les conditions d'intégration et d'accueil des étrangers en situation régulière, simplifier les titres de séjour et, de manière générale, le droit des étrangers. Par amendement, Joël Giraud a modifié le régime de la non-admission pour qu'il ne soit juridiquement plus susceptible d'interprétation ou d'abus lorsque les personnes sont vulnérables.

EUROPE / INTERNATIONAL

Le rapporteur général du budget en mission à Berlin



Joël Giraud s'est rendu à Berlin les 13 et 14 juin derniers avec Marie Christine Dalloz, secrétaire de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Vincent Éblé, président de la commission des finances du Sénat et Albéric de Montgolfier, rapporteur général de cette même commission. Ils ont rencontré plusieurs représentants de l'exécutif allemand, leurs homologues des commissions des finances et du budget du Bundestag et le représentant de la Bundesbank à Berlin, autour des thèmes de la réforme de l'union économique et monétaire, de la fiscalité des entreprises du numérique et de la procédure budgétaire allemande.

Alors qu'Angela Merkel avait exprimé sa position sur certaines propositions du Président de la République sur l'Union économique et monétaire, les parlementaires français ont estimé utile d'obtenir l'éclairage de Ludger Schuknecht, chargé de la politique financière et économique au ministère fédéral des Finances sur cette question. Il leur a fait part de son inquiétude sur le niveau élevé de la dette publique de certains États de la zone euro et a rappelé la nécessité de respecter les règles du pacte de stabilité et de croissance. Il a constaté que la France avait engagé des réformes importantes en matière économique. Cet entretien a également été l'occasion d'évoquer les sujets de l'union bancaire et de la politique monétaire en zone euro.

Ces mêmes thèmes ont été abordés lors d'une rencontre avec Claus Tigges, représentant de

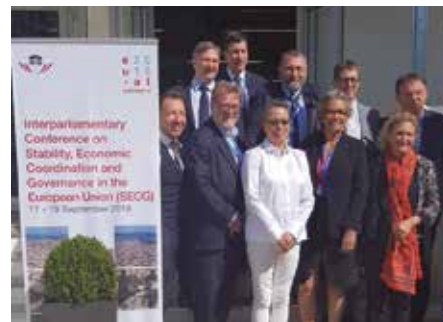
la Bundesbank à Berlin qui a rappelé les propositions formulées par cette dernière pour renforcer l'union économique et monétaire. Elle soutient la création d'un fonds monétaire européen mais voit toutefois d'un œil critique les propositions visant à instaurer un fonds européen de stabilisation, estimant qu'une telle création pourrait favoriser les logiques de passager clandestin. Claus Tigges a aussi indiqué que, sans qu'elle s'oppose par principe à la proposition de faire émerger une garantie commune des dépôts dans l'Union européenne, la Bundesbank estime que plusieurs conditions doivent être préalablement satisfaites, comme l'assainissement des bilans bancaires ou l'harmonisation des procédures de liquidation.

Leur déplacement a également été l'occasion d'aborder les questions relatives à la fiscalité des entreprises du numérique avec Martin Kreienbaum, en charge du droit fiscal international au ministère fédéral des Finances. La délégation a ressenti une certaine frilosité, pour ne pas dire une hostilité, du ministère des Finances sur le sujet, ce dernier semblant plutôt privilégier une démarche à l'échelle internationale et non européenne.

Enfin, la délégation s'est prêtée au jeu de la comparaison des procédures d'examen des lois de finances respectives.

Conférence interparlementaire sur la stabilité : « le cœur du débat public mondial »

Le rapporteur général de la commission des finances a participé les 17 et 18 septembre à la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne (SCEG) qui s'est tenue à Vienne en Autriche. Cette conférence se réunissait dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne.



Après avoir travaillé à la mise en œuvre d'un cadre européen pour les politiques budgétaires, les participants ont évoqué la nécessité de renforcer la compétitivité européenne par les investissements, l'innovation et l'éducation. Sur le premier point, la question est complexe car depuis son adoption en 1997, le Pacte de stabilité et de croissance (qui établit un système pour coordonner et surveiller les politiques budgétaires nationales des États membres de l'Union) a fait l'objet d'extensions continues qui en ont considérablement accru la complexité. Les participants ont donc évoqué sa simplification par la création d'un cadre budgétaire dans lequel les parlements nationaux doivent conserver tout leur poids. Sur le second sujet, c'est le Cadre financier pluriannuel 2021-2027 (CFP) qui a été l'objet de débats, sur son montant (1,3 Mds €) et sa capacité à faire se distinguer l'Europe dans le monde et les méthodes de diffusion de ces fonds dans les petites et moyennes entreprises via la Banque européenne d'investissement.

L'évasion fiscale et l'impact de la numérisation sur l'emploi sont deux sujets qui ont également été traités. Il s'agissait d'évaluer la transposition des dispositions européennes visant à réduire l'optimisation fiscale et de faire, dans ce cadre, un point sur le Brexit et sur le projet d'assiette fiscale commune. Enfin, les participants ont évoqué la numérisation, la robotisation et l'intelligence artificielle, leurs rôles respectifs dans la modification des modèles économiques et la nécessité d'y répondre via les systèmes éducatifs.



POLITIQUES TERRITORIALES

Joël Giraud réélu président de la Commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM)

Joël Giraud a été réélu à l'unanimité à la tête de la Commission permanente du CNM présidé par le Premier ministre qui a ouvert les travaux avant de laisser présider le CNM par le ministre de la cohésion des territoires Jacques Mézard le 12 octobre au Puy de Dôme. Une reconnaissance renouvelée pour l'élu haut-alpin qui partage son temps entre la commission des finances de l'Assemblée nationale et ses montagnes qu'il ne perd jamais de vue. Près de deux ans après la promulgation de l'acte II de la loi Montagne qu'il a porté à bras le corps avec l'ensemble des acteurs élus et professionnels de la montagne, Joël Giraud entend plus que jamais assurer le « service après vote » à travers le suivi des décrets et textes d'application de ses dispositions de portée générale en faveur de la spécificité montagne.

Le CNM, instance consultative instaurée par la loi relative au développement et à la protection de la montagne (dite loi Montagne de 1985), présidée par le Premier ministre et composée de parlementaires, élus régionaux et départementaux, élus des associations nationales, acteurs sociaux économiques, représentants des professionnels de la montagne, de la protection de l'environnement a vu son organisation renforcée par l'article 10 de l'acte II : il se réunira désormais une fois par an et son avis est maintenant requis obligatoirement pour tout projet de loi ou décret « spécifique à la montagne ». Sa CP a été élargie à 23 représentants titulaires pour autant de suppléants, dont les



Joël Giraud en compagnie de la présidente de l'ANEM Marie-Noëlle Battistel, députée de l'Isère, et du ministre de la Cohésion des territoires Jacques Mézard, dans le train à crémaillère d'accès au Puy de Dôme



CNM, Puy de Dôme, Volcan de Lemptegy, réunion d'installation

17 membres sortants élus le 20 mars 2017 à Bourg d'Oisans et qui n'ont pu siéger compte tenu de la proximité des échéances électorales, ont été reconduits. Son président est habilité à saisir le Conseil national de l'évaluation des normes.

L'installation de ce CNM nouvelle formule a permis d'examiner le projet de décret relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale, attendu et défendu de longue date par le député haut-alpin. Ce texte adopté à l'unanimité fixe les modalités d'application de l'article L 314-1 du code de la route introduit par l'article 27 de l'acte II en permettant aux préfets de départements situés en zone de massif d'arrêter la liste des communes où s'appliquera l'obligation de détention de dispositif amovible (types chaînes sur au moins deux roues) ou de port de pneumatiques hiver sur quatre roues du 1^{er} novembre au 31 mars, à partir de 2019. Joël Giraud se réjouit vivement de voir se concrétiser une mesure importante défendue collectivement par les territoires de montagne, déjà à l'œuvre chez la plupart de nos voisins européens. Toutefois le décret ne prévoyant pas des obligations identiques pour les autocars et poids lourds, le CNM a assorti son avis favorable d'une réserve en la matière.

Lancement de la Banque des territoires

Joël Giraud est intervenu à l'occasion du lancement de la Banque des territoires par la Caisse des Dépôts (CDC) le 30 mai à la Cité de la mode et du design à Paris, en présence du Premier ministre Édouard Philippe, du ministre de l'Économie et des finances Bruno Le Maire, du ministre de la Cohésion des territoires Jacques Mézard, du Directeur général de la CDC Éric Lombard, de nombreux élus locaux et autres personnalités et acteurs du monde de l'économie.

La Banque des territoires entend offrir un ensemble de solutions d'accompagnement et de financement au service des projets portés par les élus de collectivités territoriales et notamment des territoires ruraux ou en difficulté. Elle réunira sous un guichet unique quatre directions : la direction des prêts, de l'investissement, des clientèles bancaires et du réseau, ainsi que deux filiales, la Sctet et CDC Habitat, afin d'offrir à chaque client un interlocuteur de proximité dédié. Joël Giraud a été invité à s'exprimer lors d'une table ronde sur le thème « ruralité et attractivité » où il a pu rappeler les attentes essentielles des élus locaux envers cet outil financier mais aussi d'appui à



Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et Marc Fesneau, député du Loir-et-Cher, alors président du groupe MoDem à l'Assemblée nationale, aujourd'hui ministre auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec le Parlement

l'ingénierie ayant vocation à lutter contre la fracture territoriale.

Il a rappelé la nécessité que la CDC contribue tout à la fois au développement touristique toute saison des Hautes-Alpes, mais aussi au développement et à la modernisation des services publics dans les territoires de montagne, dans les domaines du numérique, du médico-social, ou encore du transport par câble. L'occasion également de souligner l'importance d'être à l'écoute des initiatives des élus locaux et des spécificités territoriales tout en favorisant la synergie avec tous les acteurs via notamment le développement des partenariats publics-privés.

Joël Giraud a appelé les Hautes-Alpes à contractualiser avec l'État

Après des années de rabout dans les dotations de l'État, le Gouvernement a proposé aux collectivités locales une contractualisation, marquant ainsi le respect des collectivités par l'État. Ce dispositif novateur prévoit, dans le cadre de la maîtrise générale des dépenses publiques, une hausse maîtrisée des dépenses de fonctionnement des collectivités à 1,2 % par an. 322 collectivités (sur 37 273) dont les dépenses de fonctionnement excèdent 60 millions d'euros par an étaient concernées par cette proposition. 228 (soit 71 %) ont accepté le principe. Dans les Hautes-Alpes, seul le Conseil départemental pouvait y prétendre. Considérant que l'enjeu était trop important pour que la signature de tels contrats soit liée à des considérations tactiques ou politiques, le député avait invité le Conseil départemental des Hautes-Alpes à contractualiser alors même que l'Assemblée des Départements de France (ADF) avait rejeté le principe même de toute contractualisation avec l'État. Le député a salué cette sage décision prise dans la défense de l'intérêt général.

TRANSPORTS

Rencontre à Vienne avec le patron des chemins de fer autrichiens

Que ce soit pour faire pression sur la SNCF pour que les voitures antédiluviennes du train de nuit Paris-Briançon soient rénovées, ou qu'il s'agisse de proposer une nouvelle offre globale en France de trains de nuit de qualité, toujours est-il que Joël Giraud a rencontré le 17 septembre, le patron des grandes lignes de l'opérateur ferroviaire public autrichien ÖBB, Kurt Bauer, afin de tester son intérêt au marché français. Une rencontre fructueuse avec celui qui exploite déjà les trains de nuit allemands, italiens, suisses, slovènes, tchèques, polonais, slovaques... suivant des business models très clairs qu'il exposera à la demande de Joël Giraud devant les commissions Europe, finances et développement durable de l'Assemblée nationale en vue de la future loi sur les mobilités en 2019.

Malgré les travaux, le train de nuit Paris-Briançon maintenu les vendredis, samedis, dimanches

Les perturbations seront limitées à deux mois et un car de substitution existera les autres jours avec un système de réservation. Suite à une nouvelle rencontre entre Joël Giraud et Delphine Couzi, Directrice du Service Intercités de la SNCF, dans le cadre de la mission d'enquête de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur les trains d'équilibre du territoire (TET), les perturbations sur la desserte de nuit Paris-Briançon, qui devaient durer 5 jours sur 7 et sans substitution jusqu'au prochain service début décembre, ont été aménagées. Le train de nuit, sauf à quelques dates, circulera les vendredis, samedis et dimanches. Sa suppression n'ira donc pas au-delà de la réalité des travaux. La période de travaux qui devait débuter mi-septembre jusqu'au 8 décembre est limitée du 1^{er} octobre au 29 novembre. Enfin les cars de substitution, qui l'an dernier ne prenaient en charge que les voyageurs qui avaient réservé à l'avance dans des trains supprimés, seront quotidiens du lundi au jeudi et ouverts à la réservation.

Transport scolaire : la loi NOTRe n'impose aucune homogénéisation de la gestion et permet de différencier les territoires

Plus que réservé sur le texte initial de la loi NOTRe qu'il n'a voté qu'en dernière lecture après garantie du maintien des départements, le député Joël Giraud tient néanmoins à rétablir ce qui relève des



possibilités juridiques et des choix de gestion de la collectivité régionale concernant la tarification du transport scolaire.

Si depuis le 1^{er} septembre 2017, en conséquence de la loi NOTRe, la Région a récupéré la compétence transport des départements (6 réseaux de transports routiers inter urbains et le transport scolaire de 55 000 élèves, hors territoire Métropole Aix-Marseille-Provence), le droit en vigueur permet des marges de manœuvre dans son exercice. Le député était d'ailleurs intervenu lors du débat sur l'acte II de la loi Montagne, pour que cela soit précisé par le ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales.

Ainsi, après transfert de compétences, il est toujours possible de :

- mettre en place des modes de gestion distincts sur un même périmètre pour les adapter à des situations géographiques, administratives et techniques particulières ;
- pratiquer des tarifs différenciés par secteurs géographiques lorsqu'il existe une différence de situation entre les usagers du service ou si cette différenciation répond à une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service, ce qui est bien le cas entre des transports scolaires où l'on utilise des réseaux avec une fréquence de 30 min entre 2 bus dans certaines villes et les communes rurales où n'existe en général qu'un aller-retour par jour ;
- déléguer la compétence à une collectivité territoriale relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. En vertu des articles L. 1111-8 et L. 5214-16-1 du CGCT, une collectivité territoriale peut en effet confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions. Les compétences déléguées sont exercées au nom et pour le compte de la collectivité territoriale délégante. Cette délégation est régie par une convention qui en fixe les compétences précises, la durée et les objectifs à atteindre. La structure tarifaire peut ainsi tout à fait être co-construite par les deux signataires de la convention : l'autorité qui se voit

confier la gestion d'un service peut proposer des tarifs qui doivent être acceptés par l'autorité délégante. Un rapport avec suivi annuel des conditions de mise en œuvre de la convention de gestion est réalisé en vue d'un bilan qui, le cas échéant en modifie les termes.

Il est donc parfaitement loisible à la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, par choix politique mais aussi de gestionnaire, de maintenir le transport scolaire en deçà de 110 euros voire la gratuité ainsi que des critères correspondant à une population faible et peu dense dans les Hautes-Alpes, en se basant sur le coût spécifique du service et les contraintes territoriales, plutôt qu'en lissant le coût moyen du service à l'échelle régionale en une sorte de péréquation aveugle.

Ainsi, malgré des appartenances politiques différentes, la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, présidée par Carole Delga (PS) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, présidée par Laurent Wauquiez (LR) permettent respectivement aux départements du Lot et de l'Allier de maintenir la gratuité du transport scolaire. Plus de 10 000 élèves ainsi que des étudiants et apprentis sont transportés gratuitement dans le Lot sur 210 circuits en 2017/2018. Quant à l'Allier, il maintient sa politique de gratuité pour un coût de 16 M€.

Soutien au collectif des usagers des transports scolaires en milieu rural du 05

Joël Giraud soutient la mobilisation du 31 juillet ainsi que l'action menée par le collectif des usagers des transports scolaires en milieu rural du 05. Retenu par des obligations à l'Assemblée nationale, il a été représenté par sa suppléante Claire Bouchet. Il a rappelé que si l'harmonisation des tarifs est la règle générale en cas de prise de compétence sur un territoire élargi, des aménagements tarifaires peuvent être autorisés. Se défausser d'un choix politique au titre de la loi NOTRe tout en invitant le contribuable haut-alpin à abonder une deuxième fois via les communautés de communes ou communes – le Département continuant d'assumer le coût intégral du service auprès de la Région –, ne saurait constituer une solution acceptable.

HAUTES-ALPES

Ouverture d'une 10^e classe à Saint Bonnet

En date du 27 mars dernier Joël Giraud était intervenu auprès de Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation nationale afin d'appuyer la demande d'ouverture d'une dixième classe à l'école de Saint-Bonnet en Champsaur. Dès les premiers jours de septembre il s'est réjoui de l'issue favorable donnée à sa démarche.

Queyras, territoire connecté

Vendredi 1^{er} juin, à l'invitation d'Orange, avec la collaboration du SMO PACA THD Joël Giraud a participé à l'inauguration des montées en débit d'Abriès, Molines et Château Ville Vieille ainsi que de l'ouverture du service 4G sur Abriès, dossier qu'il suit régulièrement. À la demande du député, une réunion de travail et d'information a également eu lieu avec les élus, selon le même format que celle déjà réalisée en mai 2017 à son initiative, afin de dresser le bilan des engagements et des actions faites et à venir.

Journée Mondiale de la SLA

L'association « Le Sourire d'Aurore contre la SLA » a associé pour l'édition 2018 la « Fête de la Musique » à la « Journée Mondiale de la SLA », au profit de la recherche médicale contre la maladie de Charcot. En effet, le 21 juin, bien connu pour être la journée de la « Fête de la Musique », est également la « Journée Mondiale de la SLA » ! Rappelons que la SLA ou maladie de Charcot est encore aujourd'hui une maladie incurable. Trois ans après le diagnostic, un malade sur deux est décédé, d'où la nécessité de mettre l'accent sur la recherche médicale.

La cohabitation de ces deux journées internationales (musique/SLA) le 21 juin permet de poser la question : pourquoi ne pas les associer au profit de la recherche médicale ? Joël Giraud, porteur de cette question, a saisi les ministres de la Santé et de la Culture à ce sujet. Les concerts

sont déjà financés et organisés et ainsi, comment ne pas saisir cette opportunité pour aider des malades condamnés ?

L'enjeu de cette question est plus important qu'il n'y paraît : il dépasse nos frontières et il est probable que l'exemple que pourrait donner la France, comme pour la Fête de la Musique, soit adopté dans de nombreux autres pays.

Au niveau local, l'association « Le Sourire d'Aurore » a relevé le défi à L'Argentière-La Bessée et organisé le 21 juin une série de concerts variés et gratuits.

Premier point d'étape sur l'avancée de la couverture numérique : le Gouvernement accélère le déploiement sur l'ensemble du territoire

Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé du Numérique, et Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des finances, ont présenté mercredi 27 juin 2018 le premier point d'étape trimestriel sur l'avancée de la couverture numérique du territoire, en présence de Sébastien Soriano, Président de l'ARCEP. 5 000 sites seront déployés par les opérateurs, certains mutualisés, dont 485 rendus publics aujourd'hui ainsi que 10 000 communes qui passeront en 4G afin de garantir l'accès de tous les Français à la téléphonie mobile de qualité. Depuis le début de l'année, plus de 2 000 pylônes existants ont été équipés en 4G. Pour déployer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes par les opérateurs, 485 nouveaux sites à équiper en priorité ont été identifiés, en accord

avec les collectivités territoriales. Les nouveaux pylônes seront installés dans un délai maximal de 24 mois.

L'objectif est de garantir, selon un calendrier bien précis, d'ici 2020, un accès au bon haut débit (> 8 Mbit/s) ou au très haut débit partout sur le territoire et de généraliser la couverture mobile de qualité en permettant l'ensemble des usages de la 4G, ainsi que de doter d'ici 2022 l'ensemble des territoires d'infrastructures numériques de pointe en offrant des accès au très haut débit (> 30 Mbit/s).

En Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce sont 21 sites qui ont été identifiés, dont 5 dans les Hautes-Alpes, à savoir : La Chapelle-en-Valgaudemar, L'Argentière-La Bessée, Les Orres, Orcières et Ristolas.

Joël Giraud, qui fait régulièrement remonter les dysfonctionnements que lui signalent les maires ou les administrés, se réjouit de cette étape qui représente au niveau national un investissement de plus de 20 milliards d'euros des collectivités territoriales, de l'État et des opérateurs et surtout la garantie d'une cohésion et d'une équité territoriales. Il veillera à ce que les Hautes-Alpes ne soient pas les dernières servies. Ce premier rendez-vous sera suivi d'un point d'étape trimestriel qui aura pour but de donner de la transparence sur l'atteinte des objectifs du Gouvernement en matière de couverture numérique des territoires.

Charges : inauguration et labellisation

La préfète des Hautes-Alpes et de nombreux élus locaux étaient présents vendredi 6 juillet autour du maire et des conseillers municipaux de Chorges et de ses commerçants afin d'inaugurer le label « village étape » qui vient d'être décerné à la cité caturige (seule commune de



la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ainsi que les travaux d'aménagements de l'entrée de ville. Joël Giraud a salué le dynamisme de cette belle commune du cœur du département, porte d'entrée de la zone touristique de Serre-Ponçon qui méritait bien un aménagement d'une telle qualité et a salué l'aide de l'État pour laquelle il s'était battu pour accompagner le projet du maire et des élus de la commune. Le label « Village étape » consacre ce dynamisme et la qualité des services que l'on peut trouver sur cette commune.

Le député des Hautes-Alpes, usager régulier du train, a rappelé son attachement au maintien de l'arrêt du train de nuit en gare de Chorges et sa détermination à défendre ce dossier, face aux menaces récentes de supprimer cet arrêt certains week-ends d'hiver.

Inauguration de la Maison Régina à Saint Clément sur Durance

Ce projet de 307 450 € a pu voir le jour grâce à des aides de la Région avec les programmes foncier (46 000 €) et PAS (15 000 €), du Département (23 395 €), du PETR (32 000 €), mais aussi à la réserve parlementaire (8 000 €) du député Joël Giraud, soit 40 % de subvention. La commune assure un autofinancement de 73 000 € et a emprunté 110 000 €. Faire venir des familles dans les villages est devenu une priorité. À Saint-Clément, c'est un treizième logement qui a été inauguré lundi 11 juin : la Maison Régina. C'est un projet qui a été soutenu par tout le conseil municipal afin de faire vivre le village et l'école. Faire vivre les bâtiments municipaux en les réhabilitant est une priorité.

La visite de la maison Régina a séduit à l'unanimité. Parquets et carrelages du premier étage conservés, gardant le cachet de cette maison à l'histoire sentimentale forte dans la commune, pièces recloisonnées : c'est une surface habitable de 120 m² pour trois chambres qui attend ses locataires. Le député Joël Giraud, présent à cette inauguration, a salué ce projet qui s'inscrit dans la continuité de ce qui a été fait par les précédentes municipalités.

Briançon a fêté les 10 ans de son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO – Une reconnaissance saluée par le député Joël Giraud

C'était il y a dix ans... Le 7 juillet 2008, 12 sites majeurs de Vauban étaient inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il existe actuellement 1073 sites inscrits dans 167 pays



sur la liste du Patrimoine mondial, dont 43 en France. Reconnaissance internationale prestigieuse pour l'œuvre de ce grand ingénieur qui était aussi un humaniste, c'est aussi un formidable coup de chapeau à toutes celles et ceux qui continuent à faire vivre ces chefs-d'œuvre patrimoniaux et sans le travail desquels la disparation de ces sites signifierait une perte pour l'humanité toute entière. Le 7 juillet 2018, l'ensemble du réseau Vauban fêtait l'inscription des fortifications de l'architecte de Louis XIV. Joël Giraud, qui avait fortement appuyé cette inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO qui doit beaucoup au maire de l'époque Alain Bayrou, n'aurait manqué pour rien au monde ce rendez-vous majeur ! C'est donc avec un grand bonheur qu'il est venu souffler, comme il se doit pour tout anniversaire qui se respecte, les bougies du gigantesque gâteau des 10 ans au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras retenu par l'État pour la signature d'un Contrat de transition écologique

Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, a annoncé le 11 juillet la sélection du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras parmi les 4 nouveaux territoires retenus pour porter un Contrat de transition écologique (CTE) lors d'un forum dédié où ont été signées les chartes d'engagement des cinq premiers contrats de territoires engagés dans la démarche.

Les contrats de transition écologique sont des outils inédits qui associent les collectivités locales et les entreprises des territoires s'engageant dans un changement de modèle par la transition écologique autour de projets durables et concrets en développant des axes stratégiques en fonction de leurs spécificités : énergies renouvelables, efficacité énergétique, mobilités, ruralité et agriculture, économie circulaire, construction et urbanisme, biodiversité... Ils doivent permettre d'accélérer l'action locale pour traduire les engagements pris par la France au niveau national (Plan climat) et international (COP21, One Planet Summit) en impliquant tous les acteurs du territoire autour d'un projet de transition durable : élus, acteurs économiques, partenaires sociaux, services déconcentrés, citoyens et en accompagnant les mutations professionnelles, en particulier dans les situations de reconversion industrielle de certains territoires.

Le député Joël Giraud se félicite de la sélection du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras dont il a personnellement défendu la candidature auprès du secrétaire d'État aux côtés du Président du PETR, Pierre Leroy. Cette confiance du ministère témoigne du dynamisme des initiatives locales de ce territoire qui conduit depuis de nombreuses années des projets innovants et ambitieux en termes de transition écologique, avec les difficultés de sa géographie montagnaise, que cela soit dans les domaines de l'énergie, la préservation et la valorisation de l'environnement, la gestion intégrée des risques naturels, les circuits courts, l'agriculture, la mobilité intégrée, les gestion des déchets ou encore la diversification touristique.

Glissement du Pas de l'Ours : l'aide de l'État sollicitée par Joël Giraud a été confirmée au parlementaire par le Premier ministre

Depuis le début du phénomène du glissement de terrain du Pas de l'Ours, le député Joël Giraud n'a eu de cesse de demander la solidarité financière de l'État, c'est désormais chose faite. L'accélération du glissement du Pas de l'Ours début 2018 a impliqué la fermeture en mars dernier de la route desservant les communes d'Abriès et Ristolas. Depuis cette date, la circulation est possible grâce à la mise en place d'une route de secours créée par le Département des Hautes-Alpes en rive opposée du glissement de terrain. Afin de rétablir au plus vite l'accès à la vallée et des conditions optimales de circulation, tout a été mis en œuvre par les différents partenaires pour faire aboutir rapidement un plan de financement du projet de création d'une nouvelle route, réparti entre l'État, la Région et le Département. C'est dans ce cadre que Patrick Diény, membre du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), missionné par le ministre de l'Intérieur et le ministre de la Transition écologique et solidaire pour apporter son expertise à la situation, s'était rendu en avril 2018 sur le site du Pas de l'Ours. Sur la base du rapport de mission du CGEDD, une réunion interministérielle s'est tenue en juillet, à laquelle participait la préfète des Hautes-Alpes Cécile Bigot-Dekeyser, qui a confirmé le soutien financier de l'État dans la construction de la nouvelle route du Haut-Guil : le montant de la subvention accordée par l'État au

Département s'élèvera ainsi à 40 % du coût du projet estimé, soit environ 8,5 M€.

Ce soutien financier très significatif est le résultat de la volonté de l'État d'apporter tout son soutien aux collectivités face à la situation exceptionnelle engendrée par le glissement de terrain du Pas de l'Ours, du partenariat efficace entre l'État et le Département, et de l'appui du député Joël Giraud, rapporteur général du budget.

100 000 € de fonds d'État accordés à la MJC du Briançonnais

Le député Joël Giraud se réjouit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 000 € à la MJC du Briançonnais pour son projet MAPEmonde par la Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN) du ministère de l'Intérieur, au titre de l'année 2018.

Il était intervenu de manière réitérée depuis l'automne 2017 auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de ses services à la suite de la suppression de la subvention au titre du Fonds asile migration et intégration (FAMI). Aux côtés de la Préfète des Hautes-Alpes dont il salue la collaboration fructueuse, il avait suivi de près la santé financière de l'association qui œuvre dans le département en matière d'intégration, dans le contexte d'augmentation des flux migratoires que l'on connaît. Si l'avenir de la structure est à pérenniser, cette aide à la MJC du Briançonnais témoigne de la volonté de l'État et du Gouvernement de ne pas abandonner les politiques territoriales qu'elle mène.



Mauvaise réception de la TNT : le Directeur Général de l'ANFR répond au député Joël Giraud

Saisi à plusieurs reprises par de nombreux maires des Hautes-Alpes au sujet de la mauvaise réception de certaines chaînes de la TNT, le député Joël Giraud avait saisi fin 2016 le directeur de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR). Tout arrive à qui sait attendre ! Ce dernier lui a apporté fin septembre quelques éléments de réponse concernant le secteur d'Embrun, d'Espinasses et du Guillestrois. En ce qui concerne le secteur d'Espinasses, de nombreuses interventions ont été réalisées par l'Agence. Les problèmes qui subsistent doivent être réglés chez les téléspectateurs par un antenniste.

Dans le secteur d'Embrun, il a été constaté des dysfonctionnements de plusieurs émetteurs. Leur suppression, au profit d'un seul émetteur non autorisé à ce jour par le CSA est envisagée par la communauté de communes qui doit faire parvenir les éléments techniques nécessaires au CSA. En revanche, l'émetteur de l'agglomération d'Embrun fonctionne parfaitement et tout problème de réception relève désormais de l'intervention d'un antenniste chez les particuliers. Enfin, dans le secteur du Guillestrois, les mesures effectuées ont mis en évidence une anomalie de pilotage de l'émetteur d'Aiguilles. Des travaux ont été réalisés et une bonne diffusion des chaînes a été rétablie.

Inauguration des montées en débit du site de Nevache ainsi que de l'ouverture du service 4G

Jeudi 2 août 2018, avait lieu l'inauguration des montées en débit du site de Nevache ainsi que de l'ouverture du service 4G, travaux réalisés sur les fonds propres de l'opérateur Orange. Le député Joël Giraud qui intervient régulièrement sur les problématiques de connexion téléphonique et internet a tenu à assister à cette rencontre.

Le ministre de la Transition écologique et solidaire confirme la parution du décret sur l'irrigation gravitaire avant la prochaine saison estivale

Suite aux sollicitations du député Joël Giraud, réitérées notamment lors de la venue dans les Hautes-Alpes du Premier ministre et du secrétaire d'État Sébastien Lecornu, le ministre de la Transition écologique et solidaire François de Rugy lui a confirmé début octobre par courrier la publication avant l'été prochain du décret

permettant de déroger aux débits réservés pour l'irrigation gravitaire de montagne, issu du rapport dont il avait été chargé par décret du Premier ministre en mars 2015 sur « la préservation de la ressource en eau et le maintien d'une agriculture montagnarde ». Pour répondre à la variabilité saisonnière et interannuelle des volumes d'eau disponibles et aux spécificités hydrologiques des cours d'eau de montagne sèche, ce décret ajoute un 4^e cas de cours d'eau atypique permettant de déroger aux planchers légaux dans certaines conditions : les cours d'eau dits « méditerranéens » à forte amplitude de débits et à l'étiage annuel inférieur au 10^e du débit moyen, dans les bassins versants méditerranéens des départements listés (Sud-Est et Corse) pour les seuls usages d'alimentation en eau potable et d'irrigation gravitaire.

Le Comité national de l'eau avait rendu son avis favorable en mai 2017, travaillant sur la deuxième disposition de ce décret qui précise la définition d'obstacle à la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 1. À ce jour, le décret a été adressé pour examen final au Conseil d'État. Joël Giraud se réjouit de l'aboutissement de ce travail de terrain faisant droit aux spécificités territoriales tout en préservant la ressource en eau au travers d'un encadrement intelligent et responsable. C'est un signal fort à destination de l'agriculture de montagne soumise à d'importants aléas causant parfois des dégâts irréversibles sur les petites exploitations et une bonne nouvelle notamment pour les arboriculteurs confrontés ces derniers temps à de multiples difficultés.



Catastrophe de Gênes : Joël Giraud inquiet des reports de trafics

Au-delà de l'émotion suscitée par la tragédie de l'effondrement du pont Morandi à Gênes, Joël Giraud, inquiet des reports de trafics sur les cols de Larche et du Montgenèvre, a écrit à Élisabeth Borne, ministre des Transports pour que la réglementation limitant le trafic international des poids-lourds sur ces deux cols soit rigoureusement respectée.



Lutte contre le feu bactérien : Joël Giraud, en visite chez les arboriculteurs, attend des réponses du Gouvernement

Répondant à l'invitation de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) et de son Président René Laurans, Joël Giraud était aux côtés de la préfète des Hautes-Alpes M^{me} Cécile Bigot-Dekeyser et de la sénatrice M^{me} Patricia-Morhet Richaud, entourés de plusieurs élus locaux, des services de l'État et de nombreux arboriculteurs jeudi 26 juillet après-midi à Remollon. L'objet de la rencontre était de faire le point sur les dégâts occasionnés par le feu bactérien sur des dizaines d'hectares de vergers des Hautes-Alpes, particulièrement dans le secteur de la plaine de Serre-Ponçon et à la limite des Alpes de Haute-Provence au nord de Sisteron.

Rappelons que le feu bactérien est l'une des maladies les plus dangereuses des poiriers, pommiers et autres arbustes à la suite de laquelle les fleurs et les feuilles flétrissent et noircissent provoquant à terme la mort de l'arbre. Description du fléau, constats du sinistre, pistes de travail, recherches d'aides possibles, visites d'exploitations endommagées : autant de sujets qui ont nourri les longs échanges entre élus, services de l'État et professionnels. Le député des Hautes-Alpes qui a saisi le ministre de l'Agriculture et de l'alimentation à ce sujet espère avoir rapidement des éléments de réponse à apporter aux arboriculteurs dont l'inquiétude et l'impatience n'ont plus de limite. Il s'agit là de la survie de l'une des filières majeures de l'agriculture du département.



Rentrée de la FDSEA

La rentrée syndicale de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et des Jeunes agriculteurs (JA) des Hautes-Alpes s'est déroulée vendredi 5 octobre après-midi, dans l'exploitation de Thierry Pletan à la Saulce, en présence du président de la FDSEA René Laurans, des co-présidents des JA Gilles Athenour et Alexandre Lagier, des responsables des différentes filières agricoles du département, des élus, des parlementaires et de Madame la Préfète et des services régionaux et départementaux de l'État.

L'ordre du jour était chargé : fièvre charbonneuse, feu bactérien, exonération de la TO-DE (travailleurs occasionnels, demandeurs d'emploi), prédation. Autant de sujets qui préoccupent au plus haut point les agriculteurs et les éleveurs des Hautes-Alpes mais également les élus et les services de l'État.

En marge de cette réunion, Joël Giraud s'est longuement entretenu avec le responsable national de la filière pommes/poires pour convenir d'une stratégie commune sur le maintien du dispositif TO-DE auprès des pouvoirs publics (cf. abécédaire « travailleurs occasionnels »).



VISITES MINISTÉRIELLES

Le Premier ministre Édouard Philippe en visite dans les Hautes-Alpes à l'occasion des Assises de l'eau

Le Premier ministre Édouard Philippe et le secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire Sébastien Lecornu ont effectué une visite de terrain dans les Hautes-Alpes le 29 août pour présenter les conclusions de la première séquence des Assises de l'eau. Après un vol en transall entre Paris et Tallard accompagnés de la députée, ancienne ministre et présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale Barbara Pompili et du rapporteur général du budget Joël Giraud, tous ont été accueillis par un petit-déjeuner républicain en préfecture de Gap en présence de tous les grands élus départementaux. Les ministres ont reçu en ce même lieu successivement les représentants de la FDSEA 05 et des Jeunes agriculteurs venus s'entretenir sur les brûlants sujets d'actualité tels que la fièvre charbonneuse, le feu bactérien ou encore le loup, et de la SAPN sur la gestion de l'eau et les lignes THT.

La délégation ministérielle suivie des parlementaires est ensuite allée visiter le chantier de résorption des fuites d'eau potable de la commune de Saint-Michel-de-Chaillool en présence du Président du Conseil régional, du Président du Conseil départemental, du maire et de nombreux élus, dont le député Martial Saddier Président de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse avant d'exposer lors d'une table ronde les objectifs ambitieux du Gouvernement en matière notamment de rééquilibrage des dispositifs de financement en vue de plus de solidarité territoriale.

Pour répondre aux besoins d'entretien et renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement de nombreux territoires aux faibles ressources, d'importants moyens vont être ainsi engagés tels que 2 milliards d'euros sur 6 ans investis par les agences de l'eau pour les territoires ruraux, soit une augmentation de 50 % du soutien de l'État sur la période 2019-2024, 2 milliards

d'euros de prêts à très long terme accordés par la Caisse des dépôts et consignation sur 5 ans, 300 millions d'euros pour une nouvelle politique sur l'innovation et la mise en place d'un chèque eau, sur le même modèle que le chèque énergie. Au total, les investissements passent de 36 milliards d'euros à 41 milliards d'euros sur la période 2019-2024.

Joël Giraud se réjouit de ces annonces, défendant de longue date la spécificité territoriale et chargé d'une mission en 2015 sur la préservation des ressources en eau et le maintien d'une agriculture montagnarde. Il avait écrit au Premier ministre en sa qualité de rapporteur du budget pour demander de mieux répartir le plafond annuel de redevance des agences de l'eau en fonction des besoins des zones rurales et urbaines afin de compenser les effets négatifs de la diminution des ressources fiscales qui leur sont affectées suite à la loi de finances pour 2018. Le Gouvernement l'a donc entendu.

La ministre des Sports a fait sa rentrée scolaire dans les Hautes-Alpes

Laura Flessel, la ministre des Sports, s'est rendue lundi 3 septembre à l'initiative de Joël Giraud en visite officielle dans les Hautes-Alpes où elle a fait la rentrée scolaire du Lycée d'altitude à Briançon, l'occasion de lui présenter le pôle d'excellence sportive en présence des responsables de la Fédération française de ski (FFS) et de plusieurs champions olympiques dont Richard Jouve et Pierre Vaultier qui partage avec elle une double médaille d'or aux JO. La ministre a ensuite pris connaissance du bilan de l'activité des secouristes relatifs aux sports de montagne sur le lac de Serre-Ponçon avec la pose de la première pierre de la capitainerie du port de Savines-le-Lac et une présentation des activités handisport à Prunières. Le programme autour



de Serre-Ponçon s'est poursuivi par la visite des aménagements de la plage des Pommiers à Chorges où l'édile de la commune a remis la médaille de la ville à Laura Flessel. La journée s'est achevée dans la première circonscription du département, par une rencontre avec le personnel de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et des échanges avec des responsables d'associations sportives qui bénéficient des services du groupement d'employeurs « Profession Sport ». Un système de gestion que la ministre a salué et souhaite encourager notamment avec une aide d'un million d'euros par an à destination de ces structures.

Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires et Élisabeth Borne, ministre des Transports ont fait le déplacement dans les Hautes-Alpes

Pas moins de deux ministres ont fait le déplacement dans les Hautes-Alpes les 20 et 21 septembre pour parler notamment de développement du numérique et de mobilité au congrès des maires ruraux de France qui se déroulait cette année à Saint-Léger-Les-Mélèzes. À l'occasion de leur venue Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, et Élisabeth Borne, ministre des Transports, ont effectué des visites dans plusieurs sites du département.



C'est tout d'abord Jacques Mézard qui s'est rendu le vendredi 20 septembre à la Maison des Services au Public de Laragne puis à Gap en préfecture afin de signer la convention « Action cœur de ville » en compagnie des représentants des partenaires de la convention, Action logement, la Caisse des dépôts et l'Anah au profit des villes de Gap et Briançon qui ont été retenues pour la qualité de leurs projets parmi 222 villes.

Face aux maires ruraux, le samedi matin c'est de déploiement numérique dont il a été question. Le ministre a rappelé notamment que les opérateurs s'étaient engagés à développer la 4G sur tous leurs relais d'ici fin 2020. Pour autant, les maires ont tous soulevé les graves problèmes de connexion qui freinent tout développement économique et touristique et ont renouvelé leur souhait de bénéficier au plus vite de la fibre optique.

Le samedi, Élisabeth Borne a relevé le défi que lui avait lancé le député Joël Giraud, celui d'arriver dans les Hautes-Alpes en train de nuit pour lequel elle a dit tout son attachement et la volonté du Gouvernement non seulement de maintenir la ligne mais également de rénover les couchettes des deux trains de nuit gérés par la SNCF.

Élisabeth Borne a également annoncé sa volonté de reconduire la convention actuelle entre l'État et la SNCF qui doit s'arrêter en 2020, afin de préserver les deux dernières lignes de train de nuit

en France : Paris-Briançon et Paris-Rodez/Latour de Carol. Au total, l'État engagera donc plus de 30 millions d'euros pour cette rénovation et les travaux commenceront dès l'année prochaine. En plus d'assurer « la robustesse et la sécurité des rames », cette rénovation permettra « de remplacer les couchettes, d'installer des prises électriques et de refaire les sanitaires ». Les trains seront également « équipés du wifi », a ajouté le ministre.

C'est donc par un accueil républicain en gare de L'Argentière-les Écrins où elle a échangé avec les cheminots que la ministre a entamé sa journée avant de se rendre en mairie de L'Argentière pour une table ronde sur le thème de la mobilité et à la Roche de Rame où elle s'est engagée à relancer l'étude de la déviation grâce aux 200 000 euros obtenus il y a 2 ans par Joël Giraud. En route pour le Champsaur où elle était attendue par les maires ruraux, la ministre a fait étape à Baratier pour visiter l'ombrière réalisée par le SYME 05 (Syndicat

mixte d'énergie des Hautes-Alpes) à l'aire de covoiturage qui inclut des bornes de recharge pour les véhicules électriques puis à Gap pour la visite du chantier du viaduc de Bonne de la section centrale de la rocade de Gap, avant de rencontrer à Saint-Bonnet, les agents de la Direction interdépartementale des routes Méditerranée.

Au congrès des maires, la ministre a notamment rappelé l'augmentation « de 40 % des investissements dans les transports par rapport au quinquennat précédent », portés à 13,4 milliards d'euros.



Joël Giraud salue l'arrivée au ministère de la Transition écologique d'un écologiste pragmatique, qui connaît bien et aime les territoires, en particulier, les Hautes-Alpes



« Avec l'arrivée de François de Rugy, un homme dont je connais et j'apprécie à la fois les convictions environnementalistes, l'approche au plus près des territoires et le pragmatisme déterminé, une nouvelle ère s'ouvre au ministère de la Transition écologique, moins axée sur la parole et plus sur le travail concret qui, de la base, peut changer notre société.

Je crois sincèrement qu'il sera le ministre que nous attendons pour la définition d'un modèle pragmatique qui fera évoluer la société en tenant compte des territoires qu'il connaît bien et qu'il aime, en particulier les Hautes-Alpes. »

François de Rugy lors de sa venue dans le département pour l'inauguration du collège Simone Veil à La Bâtie-Neuve

Première guerre mondiale : les cérémonies argentiéroises et briançonnaises choisissent l'Europe

Le député des Hautes-Alpes Joël Giraud, entre deux séances budgétaires, a pu faire l'aller retour pour assister aux célébrations du centenaire de la fin de la première guerre mondiale à la Roche de Rame, L'Argentière-La Bessée et Briançon.

Et il a particulièrement apprécié que ces cérémonies soient placées sous la bannière de la nécessaire construction européenne.

À L'Argentière, il a été procédé à la lecture de lettres de poilus d'Outre-Rhin et en allemand, unissant dans un même hommage les morts de cette guerre, d'où qu'ils viennent.



À Briançon, c'est une fanfare italienne qui a interprété l'hymne français, la Marseillaise, avant un lâcher de colombes.

Deux beaux symboles pour honorer les morts mais aussi célébrer l'espoir des vivants en Europe.

Un article de Paris-Match du 31 mai classe Joël Giraud dans le quinté des députés les plus actifs

Extrait de l'article : <https://www.parismatch.com/Actu/Politique/Assemblee-nationale-voici-les-deputes-les-plus-actifs-1528724>

« On compte les députés du quotidien et ceux des grandes occasions. Ceux assidus en commissions, les tribuns des questions orales au Gouvernement ou les rois des propositions de loi. Parfois, ce sont les mêmes. L'association Regards citoyens transcrit sur Nosedeputes.fr l'activité des 577 élus de la République. Les données recueillies permettent d'apprécier leur implication. Peser, être utiles à leurs territoires, « *porter la voix du peuple* », dicit le communiste Sébastien Jumel, ex-maire de Dieppe, voilà ce qui, disent-ils, les motive. Avec, pour chacun, ses caractéristiques et sa spécialité.

... / ...

Joël Giraud, qui détient la palme dans plusieurs disciplines – le nombre d'interventions en commission (1023) et dans l'hémicycle (903), le nombre d'amendements adoptés (639) et celui de rapports écrits (22) – est le rapporteur général de la commission des Finances. Ce député radical de gauche,



membre de LREM, élu des Hautes-Alpes depuis 2002, dort peu – cinq à six heures par nuit. « *Pour tenir, il faut physiologiquement être un peu particulier* », reconnaît-il. Il était déjà dans le top 10 de la dernière législature. »

Directeur de la publication : Joël Giraud

Crédit photos : © Joël Giraud,

© Assemblée nationale 2018

© Philippe Manceau - Ville de Briançon

© Ville de Briançon

© Ville de L'Argentière-La Bessée

Réalisation et impression : Éditions du Fournel
ZA Les Sablonnières – 05120 L'Argentière-La Bessée

Tél. 04 92 23 15 75

contact@editions-fournel.fr

www.editions-fournel.fr



**Assemblée nationale
Bureau de Joël Giraud**

126 rue de l'Université
75007 PARIS

Tél. 01 40 63 96 74 / 06 45 29 02 01

**Permanence
parlementaire**

10 avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

Tél. 04 92 21 33 81 / 06 60 06 83 81



contact@joelgirauddepute.fr
Blog : <http://joelgirauddepute.fr/>